



LIQUIDATION PERTE DU FOND DE COMMERCE

Par maksous, le 09/07/2011 à 20:27

Bonjour,

mon cas est très compliqué

je suis locataire et gérant d'un fond de commerce automobile, suite à un redressement fiscal avec un redressement financier très important ET 40 % DE MAJORATION / CONTROLE DE TVA

motif : durant trois ans mon expert comptable a commis des erreurs sur l'interprétation de la TVA intracom. A ce jour il reconnaît son erreur et doit déclarer le sinistre à son assurance.

La sté va être en liquidation judiciaire suite à cette malveillance du comptable.

Puisse je m'être le fond de commerce en location gérance dans l'attente éventuelle d'une provision de l'assurance du comptable qui est mise en cause. JE VEUX ABSOLUMENT SAUVER MON ENTREPRISE CREEZ DEPUIS 2007 SACHANT QUE JE N'AI JAMAIS EU DE DETTE.

LES MONTANTS RECLAMEZ PAR LE CONTROLEUR FISCAL DÉPASSE L'ACTIF DE MON ENTREPRISE. JE N'AI RIEN DEMANDÉ À PERSONNE, J'AI TOUJOURS TRAVAILLÉ DU JOUR AU LENDEMAIN LE MÊME COMPTABLE QUI FAIT CETTE ERREUR PROPOSE DE METTRE LA STE EN CESSATION DE PAIEMENT JE N'ARRIVE PAS À ME FAIRE À L'IDÉE QUE DEMAIN JE NE ME LEVERAIS PLUS POUR ALLEZ TRAVAILLER / JE DÉSÈSPÈRE DE JOUR EN JOUR/SACHANT TOUS LES EFFORTS QUE J'AI FAIS POUR FAIRE DÉVELOPPER CETTE ENTREPRISE

QUELLES SONT LES SOLUTIONS/ MERCI DE VOTRE RÉPONSE

UN CHEF D'ENTREPRISE À QUI ONT À COUPER LE SOUFFLE

CDLT